de la Grande-Jatte, entre MM. Henry Fouquier et Charles Laurent.

A la troisième passe, M. Charles Laurent a été blessé légèrement à la figure.

Les témoins étaient: MM. Edwards et Anatole de la Forge pour M. Laurent, et MM. Reinach et Isambert pour M. Fouquier. Le docteur Isocovesco assistait M. Fouquier.

Ajoutons quelques détails sur le combat. A la première reprise, les témoins ont pu croire un instant que M. Laurent avait été atteint à la poitrine ; heureusement l'épée de son adversaire avait dévié, glissant sur le plastron de sa chemise. A la seconde reprise, M. Fouquier a désarmé M. Laurent, dont l'épée a été jetée à trois ou quatre mètres.

Enfin, à la troisième reprise, M. Laurent, étant blessé à la figure, le duel a dû cesser sur l'avis des médecins.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

UN DRAME D'AMOUR. — Provins, 1er juillet. — Deux cadavres enlacés, ceux d'un jeune homme et d'une jeune fille, attachés ensemble avec des mouchoirs, viennent d'être retirés de la Seine, au barrage du Vesoult, arrondissement de Provins.

Le jeune homme, Aristide Aubert, natif de Sognes (Yonne), et la jeune fille, Maria Adam, originaire de Fontenay-de-Bossery (Aube), n'ayant pu obtenir de leurs familles l'autorisation de se marier, ont préféré se donner la mort plutôt que de vivre séparés.

Les parents de ces désespérés ont été aussitôt prévenus de ce lugubre drame et sont venus chercher les corps de leurs enfants pour les faire inhumer.

Aubert était âgé de vingt-cinq ans et Maria Adam était dans sa vingtième année.

UN INFANTICIDE A CANNES. — Cannes, 1er juillet. — Un infanticide a été commis hier au n° 1 de la rue du Foux par une fille J. J. âgée de 23 ans qui avait disparu du domicile paternel depuis environ vingt jours. Aucun docteur n'ayant voulu assister la police à l'occasion de ce crime qui se produit pour la première fois à Cannes, la dame Augier, accoucheuse, a été requise en vue des constatations légales. Elle a trouvé dans la paillasse d'un lit un enfant né viable, mort par suite de violences. Le parquet de Grasse a été mandé par télégraphe. La fille J. J. a été transportée à l'hospice.

Nouvelles Étrangères

Incidents scandaleux au Parlement Italien

Rome, — La lecture du procès-verbal de la séance d'hier a soulevé une suite d'incidents scandaleux. M. Imbriani demande la parole : « Nous allons, dit-il, de scandales en scandales à une vraie décadence parlementaire. » Des listes imprimées ont été distribuées sans pudeur par le ministre. » (Applaudissements dans les tribunes).

Une discussion scandaleuse s'engage entre M. Imbriani et le président. (Les tribunes applaudissent M. Imbriani. Deux spectateurs sont expulsés.)

Le président déclare que jamais des scènes aussi *tumultueuses ne s'étaient* produites dans le Parlement.

M. Imbriani réplique : « Dites honteuses, mais rejetez-en la faute sur leurs véritables auteurs. (Les applaudissements redoublent dans les tribunes.)

Le président essaie d'expliquer la distribution des listes imprimées comme une propagande licite. M. Imbriani répond : « Assez d'hypocrisies ! le pays jugera. »

En présence des signes d'approbation partant des tribunes à l'adresse de M. Imbriani et pour éviter de prolonger plus longtemps le débat, le président déclare précipitamment que le procès-verbal est adopté.

UNE EXPÉDITION AU PÔLE NORD

Christiania, 1er juillet. — Le Storting a voté par 73 voix contre 39, un crédit de 200,000 couronnes pour l'expédition au pôle Nord que doit diriger M. Nansen.

Un Voyageur au Pôle Nord

Enfin, il en est un qui a atteint ce point mystérieux si ardemment poursuivi, et même qui l'a franchi.

Malheureusement, ce n'est pas un homme, ni même un être vivant, mais simplement un pantalon de marin, un pantalon de toile cirée ayant appartenu à un homme de l'infortunée *Jeannette*.

Ce vêtement, qui vient d'être retrouvé, paraît-il, sur la côte du Groenland, atteste par là, que pour faire le trajet du Pacifique à l'Atlantique, il a dû traverser le pôle, porté, sans doute par un courant.

Le docteur Nansen, qui a découvert le fait, estime qu'il démontre la possibilité absolue pour un navire d'effectuer le même voyage.

MENUS PROPOS

Nous nous plaignons souvent, et nous n'avons pas tort) des mille et un trucs et autres moyens dilatoires dont la chicane se sert pour traîner en longueur les procès les plus simples.

Les avocats américains, cependant, sont encore plus roublards que les gens de justice de notre vieille Europe.

Voici je ne sais combien de mois qu'ils réussissent à différer l'exécution d'un assassin. Cet honorable Yankee, qui a nom Kemmler, est désigné pour *étrenner* la peine de mort par l'électricité.

On a usé toutes les juridictions à propos du mode de trépas et, en dernier ressort, les juges ont décidé que Kemmler ne pouvait refuser de s'asseoir, pour en mourir, sur un doux fauteuil électrique.

Ses défenseurs ne se sont pas tenus pour battus. Arguant de la nouveauté, ils ont introduit une instance afin d'obtenir que l'installation de la pile et le maniement du bouton fatal soient réservés à un électricien de génie.

L'électricité, soit, mais il faut un artiste de première force, Edison lui-même ; autrement, quelles garanties aurait Kemmler d'être électrisé proprement ?

L'instance est pendante, dit-on. Quand elle sera vidée, les ingénieux défenseurs trouveront bien à soulever quelque incident aussi original et d'incidents en incidents, leur client Kemmler pourra bien mourir de vieillesse.

On sait que l'électricité ne tue pas instantanément. Elle conserve même les condamnés à mort quand on sait s'en servir.

⁂

Une nouvelle exploitation cléricale! Il paraît que l'abbaye d'Einsiedeln (Schwyz) profite du passage des nombreux pèlerins pour leur vendre *des billets de voyage pour le ciel* à 0,70 centimes pièce. Au verso du ticket se trouvent imprimés les conseils suivants :

« *Pour éviter les maladies en voyage*, prenez les racines de la foi, les feuilles vertes de l'espérance, les roses de l'amour, les violettes de l'humilité, les lis de la pureté, l'absinthe du repentir, la myrrhe de la mortification et du bois de la croix. Liez le tout en un petit paquet avec le fil de la résignation, versez-le dans le vase de la prière et faites-le bouillir au feu de l'amour, remplissez avec le vin de la sainte joie et avec l'eau minérale de la modération et *fermez bien avec le couvercle du silence*. Exposez-le pendant la nuit à la lumière de la méditation ; prenez une tasse matin et soir et vous jouirez toute votre vie d'une santé parfaite.

» *Péage et entrée au ciel.* — Pour que votre bagage puisse franchir sans formalité la barrière du péage céleste, placez l'humilité tout au fond de la valise, au-dessus l'obéissance et par-dessus une prière de contemplation. Remplissez de mortification les espaces vides ; roulez le paquet dans les larges plis du manteau du zèle pour le salut de l'âme, prenez le parapluie de l'amour et allez tout droit à la station de la maison de Dieu. Là-bas approchez-vous de la grille du confessionnal et demandez un billet pour lequel vous paierez princièrement, je vous y exhorte sérieusement, payez ce qu'on vous demandera. »

C'est du pur gâtisme, on le voit.

Chronique du Sport

Concours hippique de Saint-Amand

Une brillante réunion assistait dimanche au concours hippique de St-Amand. Le temps qui était menaçant dans la matinée s'est mis au beau dans l'après-midi et le soleil a bien voulu être de la partie.

Les robes fraîches et claires des dames, au milieu des habits rouges des gentlemen et des uniformes des officiers de cavalerie étaient du plus heureux effet.

L'excellente musique municipale de Saint-Amand, sous l'habile direction de M. Meyer, a charmé le public par quelques jolis morceaux.

Le concours a été fort intéressant et nombre de chevaux remarquables ont été présentés.

Nous devons une mention particulière à MM. les officiers du 19e chasseurs, à M. Jaspar, de Neuville, pour sa jument *Coquette* et à M. Wargny, de Lille, pour son magnifique cheval gris *Tolondersuck*.

En somme, journée réussie et qui fait honneur aux organisateurs de la fête et à M. Emile Dusart, leur président, en particulier.

Le jury était composé de MM. Hippolyte Barbieux, Ernest Macarez, François Macarez, Crépin-Deslinselle, Jonathan Davaine, Désiré Lemaire, Davaine-Nicolle, Louis Barbieux-Josson, Casimir Blauwart, Paul Bernard, Benoit de Laumont, Victor Fauville, René Fontaine, Eugène Houtard.

Voici les résultats du concours :

La matinée

Chevaux de trait attelés à une voiture de service à l'usage du commerce

1er prix, 75 fr. : Fanny, Veneur, Diavolo à M. Bouchart-Sterlin, brasseur à Saint-Amand.

2e, 50 fr. : Mirza, Zampa et Tramway à M. Blauwart-Broquet, négociant à Saint-Amand.

3e, 25 f. : Cadet, Boulot et Faro à M. Louis Barbieux, brasseur à Saint-Amand.

4e, 10 fr. : Chérie, Julie et Sophie à Mme veuve Robert, cultivatrice à Rumegies.

5e, un flot et une plaque : Jeannette à M. Lober, brasseur à Anzin.

Flots de rubans : Margot et Marie à M. Banduin-Lenne, négociant à Saint-Amand.

Lisette à M. Carlier, brasseur à Orchies.

Jeunes chevaux présentés à la main ou montés

1er prix, 100 fr. : X.., à M. Ployart-Dufour, de Monchaux.

2e, 50 fr. : Stella à M. Michel Barbieux, agriculteur à Saint-Amand.

3e, 25 fr. : Coquette à M. Jaspar, brasseur à Neuville.

Juments poulinières accompagnées de leur poulain

1er prix, 50 fr. : Grisette, à M. Louis Saudo, à St-Amand.

2e, 25 fr. : Lea à M. François Lucomte, de Sars-et-Rosières.

3e, un flot, une plaque et l'entrée retirée : Brillante à Mme veuve Dujardin.

L'après-midi

Equipages et chevaux de maîtres

Attelages à 1 cheval (1re catégorie).

1er prix, 100 fr. : Tolonderzuck, à M. Wargny, de Lille.

2e, 50 fr. : Coquette, à M. Jaspar, brasseur à Neuville.

3e, Un flot de rubans, une plaque et l'entrée retirée. Voici, à M. Hippolyte Barbieux, de Denain.

Flot de rubans : Moineau, à M. V. Fiévet, de Sin-le-Noble.

Attelage à 2 chevaux (2e catégorie).

1er prix, 75 fr. ; Paul et Pauline, à M. E. Dapsens, de Tournai.

2e, 35 fr. : Caroline et Cadet, à M. Brack, de Vendegies.

2e, Un flot, une plaque et l'entrée retirée : Rigolo et Rigolette, à M. Paul Dillies, de Roubaix.

Attelages à 4 chevaux (3e catégorie).

1er prix, 80 fr. Pierrot, Coco, Jean et Martin à M. E. Deconinck, de Gand.

2e, 45 fr. Pantalon, Négro, Roulon, Jacques et Sans-Souci à M. Félix Fiévet, agriculteur à Masny.

Flots de rubans aux attelages de MM. Eugène Fontaine, de Neuville-St-Remy, et Henri Blauwart, de St-Amand.

Sauts d'obstacles

Course au galop, 9 obstacles y compris une fois la rivière, Officiers (Prix de la ville).

1er prix, objet d'art de 500 fr. : Volupté, à M. Herrmann, sous-lieutenant au 19e chasseurs, montée par M. Fouan.

2e, objet d'art de 250 fr. : Salade, à M. Duchâteau, lieutenant au 19e chasseurs.

3e, objet d'art de 130 fr. : Aisance, à M. de Colberon, sous-lieutenant au 3e chasseurs.

4e, objet d'art de 100 fr., Harfleur à M. le comte de Brauer, monté par M. Limbourg, lieutenant au 4e cuirassiers.

Flots de rubans à Floréal, à M. Lefebvre, sous-lieutenant au 4e cuirassiers; Songstress, à M. Le Villain, capitaine au 19 chasseurs.

Gentlemen (prix de la société hipique).

1er prix, 500 fr., à Black-Prince, à M. Dupuick, de Bruxelles.

2e. 250 fr., Macaroni, à M. R. Watreloos, de Gand, monté par M. J. Louchaner.

3e, 100 fr., Grass-Hoper, à M. le comte de Diesbach, Gouy-en-Artois.

4e, 100 francs, Négresse, à M. Ménard, montée par M. Victor Fauville.

Flot de rubans, Bouncer, à M. Ribaucourt, de Roubaix.

FÊTE PATRONALE DE CALAIS

Les Courses Vélocipédiques Internationales organisées par le *Calais Veloce Club*, qui devaient avoir lieu, lundi sur le Vélodrome de la route de St-Omer, avaient été remises à hier mardi, par suite du mauvais temps.

Les Courses ont commencé à deux heures et demie précises.

Malgré un temps incertain, une foule considérable, que l'on peut évaluer à 1.500 personnes, s'était rendue sur le champ de courses. Pendant toute la durée des Courses la Musique Municipale a fait entendre plusieurs morceaux de son répertoire qui ont été fort applaudis.

Voici les résultats de ces courses :

Première Course. — Locale

Bicycles et Tricycles. — Réservée aux coureurs calaisiens — Distance : 2.160 mètres. — 6 tours de piste.

1er prix : Une médaille d'argent, offerte par M. Dewavrin, conseiller général; 2e, Une médaille d'argent, offerte par M. Becquet, conseiller d'arrondissement; 3e, Une médaille de bronze, offerte par le C. V. C.

1. M. Wacheux, c. v. c. — 2. M. Lefranc, c. v. c. — 3. M. Chevalier, c. v. c.

Deuxième Course. — Régionale Seniors

Bicycles. — Départements admis : Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme

Distance : 3.600 mètres. — 10 tours de piste.

1er prix : 50 francs; 2e, 25 fr.; 3e, 10 fr.

1. M. G. Dupont, champion du Nord (fond) v. c. Lillois. — 2, M. P. Dupont, champion du Nord (vitesse), v. c. Lillois. — 3. M. Tanghe, cycliste club lillois.

Troisième Course. — Régionale, Seniors et Juniors

Tricycles. — Départements admis : Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme.

Distance : 2.160 mètres. — 6 tours de piste.

1er prix : 30 francs; 2e, 20 fr.; 3e, 10 fr.

1. M. P. Dupont, champion du Nord (vitesse) v. c. Lillois. — 2. M. G. Dupont, champion du Nord (fond), v. c. Lillois. — 3. M. Tanghe, Cycliste-Club Lillois.

Quatrième Course, — Internationale

Pour toutes machines. — Course d'enfants (maximum 14 ans).

Distance : 1.080 mètres, 3 tours de piste.

1er prix : Une médaille en argent, offerte par M. Guyot, conseiller général; 2e, Une médaille d'argent offerte par M. G. Banse, conseiller d'arrondissement; 3e, Une médaille de bronze, offerte par le C. V. C.

1. M. Maurice Villaret, c. v. c. — 2. M. Marcel Vilette, Hazebrouck. — 3. M. Henri Villaret, c. v. c.

Cinquième Course — Grande Internationale

Distance : 9.000 mètres. — 25 tours de piste.

1er prix : 250 francs; 2e, 150 fr. ; 3e, fr. ; 4e, 50 fr.

1. M. F. Charron, champion de l'Ouest 1883 et 1887, v. c. Angevin. — 2. M. L. Cottereau, champion de France 1888, v. c. Angevin. — 3. M. Médinger, champion de France (Tri 1887) v. c. Agenais.

Sixième Course. — Régionale Juniors

Bicycles et Bicyclettes. — Distance : 2.800 mètres. — 8 tours de piste.

Bicycles et Bicyclettes. — Départements admis : Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme.

1er prix : 40 francs; 2e, 30 fr. ; 3e, 20 fr. ; 4e, 10 fr.

1. M. J. Delansorne, v. c. Arras. — 2. M. Wacheux, c. v. c. — 3, M. Tanghe, c. c. Lillois. — 4. M. Debry, v. c. Amiénois.

Septième Course. — Internationale

Pour toutes machines. — Course de Dames.

Distance : 1.080 mètres. — 3. tours de piste

— 1er prix : Un objet d'art, offert par M. C. Hope, du C. V. C. ; 2e, Une boite de dentelles, offerte par M. Beaurain, conseiller municipal; 3e, Une médaille de bronze, offerte par le C. V. C.

2. Mlle Jeanne Dupont, Lille. — 3. Mlle V. Tanghe, Lille.

Cette course n'a pas eu de premier prix.

Huitième Course — Grande Internationale

Tricycles. — Distance : 5.400 mètres — 15 tours de piste. — 1er prix : 100 fr. ; 2e, 50 fr.; 3e, 25 fr.

1. M. L. Cottereau, champion de France 1888, v. c. Angevin. — M. Médinger, champion de France. (Tri 1887). — 3. M. Vasseur, champion de Paris, u. v. f. Paris.

Neuvième Course. — Internationale

Pour toutes machines. — Exclusivement réservée aux amateurs.

Distance : 3.600 mètres. — 10 tours de piste

1er prix : deux vases de Sèvres, offerts par M. le Président de la République ; 2e, un objet d'art offert par M. Segard, vice-président du c.v.c.; 3e, une médaille en vermeil offerte par M. Huguet, sénateur ; 4e, une médaille d'argent, offerte par M. Boulanger-Bernet, député ; 5e, une médaille en bronze.

1. A. Alderton, Londres (Tooting v. c.). — 2. H. A. Barrow, Londres (Tooting v. c.). — 3. A. Kemplen, id. — 4. C. E. Young, consul du c. t. c.

Dixième course. — Consolation. — Pour toutes machines. Ouverte à tout coureur junior ayant pris part aux courses précédentes et n'y ayant pas remporté de prix.

Distance : 2,520 mètres. — 7 tours de piste.

1er prix : Une médaille de bronze offerte par le C. V. C.

2e prix, une médaille de bronze, offerte par le C. V. C.

3e prix, une médaille de bronze, offerte par le C. V. C.

1er prix, Boucher d'Amiens. — 2e, Aimar Ober de Bourbourg. — 3e, Louf Bourbourg.

⁂

Les jeux populaires, mâts de cocagne, jeu des pots cassés, les bains russes et la course aux canards avaient attiré une foule de curieux sur plusieurs points de la ville.

Concours de tir

CHAMPIONNAT DE 1890

La Société nationale de tir nous informe que son Comité vient de décider, pour donner un plus grand intérêt aux concours de tir, qu'un Championnat ou concours général est institué entre les premiers tireurs de chacune de toutes les communes de France.

A ce championnat, deux mille six cent lauréats recevront les diplômes d'honneur, prix ou médailles, décernés par ordre de mérite au nom de M. le Président de la République, aux noms de MM. les Ministres, les Sénateurs, les Députés et Membres honoraires du Comité de patronage de la Société nationale de tir.

Ce Championnat est ouvert toute l'année, dans chaque commune, jusqu'au 31 décembre 1890 ; il ne nécessite donc pas de déplacement et est entièrement gratuit.

Nous engageons les Municipalités à faire participer les habitants de leur commune à ce Championnat, soit à l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, soit à l'occasion de leur Fête patronale.

MM. les maires, adjoints ou particuliers, qui désireraient organiser un concour de tir, n'ont qu'à s'adresser à la Société nationale de tir des communes de France, 16, rue de la Sorbonne, à Paris, qui leur adressera gratuitement tous les renseignements nécessaires, ainsi que le programme du Championnat de 1890.

Nous publions ci-après la liste des lauréats de notre département pour le championnat de 1889.

Prix : Une grande coupe artistique avec bronze armure : M. Vion, à Faumont.

1res médailles : MM. Liermain, à Sebourg, Bertoux, Béra, Bridoux, Dromby, Morelle, Payen, Douchy, Loy, Ulmet et Villette à Faumont.

2es médailles : MM. Dinant et Lemaitre à Douchy.

Diplômes : MM. Dubus, Rolland à Douchy, Coillet à Faumont, Bassez, Brunebarbe, Liermain et Wattiez à Sebourg.

LE SECTIONNEMENT ÉLECTORAL

Nous recevons de M. Defaut, conseiller municipal, la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

J'attendais la réunion d'hier soir pour me rendre à l'Alcazar. Or, comme je viens d'apprendre par la voie des journaux qu'elle n'avait pas lieu, je prends la liberté de vous écrire pour vous donner mes appréciations sur la question du sectionnement,

Le jeudi 19 courant, le comité organisateur du sectionnement se réunissait chez moi et me priait de vouloir bien faire une déclaration à la Préfecture pour l'organisation de deux réunions publiques à Fives et St-Maurice, dans le but de consulter les électeurs de ces deux quartiers *sur cette importante question*.

La première réunion a eu lieu lundi dernier 23 *courant*, à l'Orphéon. *Or ce comité s'était* bien gardé de m'informer qu'il avait invité ce qu'on nomme le parti ouvrier, aussi cette société était-elle au complet.

Il y avait environ 50 à 60 sociétaires, *quelques membres bien connus pour prendre* la parole et le reste pour la claque.

M. Werquin fils a traité la question de sectionnement d'une façon très convenable. Quant à moi, partisan du sectionnement, je désirerais avant tout m'inspirer des désiderata des électeurs de la section de Fives-Saint-Maurice et non de ceux des autres sections ; mais il paraît qu'on voulait promener ce soi-disant parti ouvrier, de quartier en quartier. Je dis soi-disant, car il y a un parti ouvrier qui est vraiment républicain et un qui ne l'est pas. Celui qui est venu à l'Orphéon, n'a pas cessé, comme toujours, de combattre les républicains à quelques nuances qu'ils appartiennent, et cela, avec le plus grand sérieux du monde, ils ont attaqué *tous les* membres du Conseil municipal en général, et l'administration en particulier, de la façon la plus grossière ; *ils ont ensuite* parlé du jeu de bouchon et soulevé la question du conflit entre la Mairie et la Préfecture, et discuté le *suicide Vandevelde*.

On est très honoré lorsqu'on est méprisé par des réactionnaires ; mais par des gens qui se disent républicains... c'est un leurre.

Vraiment, ce n'était plus le but de la réunion.

Lorsqu'on eut passé au vote tout ce parti, qui n'embrasse si bien la République, que pour mieux l'étouffer, a levé la main ; les autres se sont abstenus.

Dans de semblables conditions, je n'ai pu être édifié sur la question.

Aussi, comme je ne veux pas m'assimiler à un parti qui a pour devise *guerre aux républicains*, je suis tout disposé maintenant à ne pas suivre ce Comité dans la voie qu'il s'est tracée. Je voterai pour le scrutin de liste qui en somme a donné pour la ville de Lille, d'excellents résultats.

Agréez, je vous prie, mes civilités empressées

AUG. DEFAUT,
Conseiller municipal.

NOTRE PRIME

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

désirant remercier ses lecteurs et abonnés de la sympathie qu'ils n'ont cessé de lui témoigner vient de s'imposer un sacrifice énorme pour leur offrir une prime de la plus haute valeur.

Par un traité passé avec M. Leroy, professeur aux Ecoles académiques de Lille, l'administration du journal peut offrir à ses lecteurs, pour la somme minime de **cinq francs**, une merveilleuse gravure **LE VIGNERON**, de 0,60 c. sur 40 c. d'après le beau tableau de M. Hanoteau, gravure, dont la valeur réelle est de **quarante francs**.

Le talent de l'artiste lillois, M. Leroy a été consacré à Paris par plusieurs médailles à l'Exposition des Champs-Elysées où il est aujourd'hui : Hors Concours.

Une médaille d'honneur à l'Exposition des Beaux-Arts appliqués à l'industrie et les nombreux travaux de M. Leroy acquis par l'Etat pour les collections du Louvre, sont une garantie du mérite de la gravure que nous offrons en prime.

Nous croyons répondre au goût artistique de notre population en mettant en vente cette œuvre à un prix plus que modeste.

Un tirage de 100 épreuves sur chine, (épreuve avant la lettre), sera mise à la disposition des amateurs au prix de **dix francs**.

Il suffit de remplir un bulletin à l'adresse du journal.

CHRONIQUE REGIONALE

NOS DÉPUTÉS

Dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple réclamé par le gouvernement dans l'interpellation de M. Lamarzelle.

Les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté pour, sauf MM. Dejardin, Verkinder, Bergerot, Frescheville, Plichon, Le Gavrian, Des Rotours, Montalembert, Adam Taillandier, Thellier de Poncheville qui ont voté *contre*.

S'est abstenu M. Renard.

En congé, MM. Pierre Legrand et Déprez.

L'ancien et le nouveau préfet du Nord. — Le *Matin* publie la note suivante :

« Il y a quelque temps, nous annoncions qu'en dépit de certains bruits intéressés répandus à cet égard, M. Vel-Durand ne quittait pas la préfecture du Nord, à la tête de laquelle il venait d'être placé, et qu'il jouissait au contraire, à tous les points de vue, de l'absolue confiance du ministre de l'intérieur.

» Malgré l'autorité qu'il puise ainsi dans l'entier appui qu'il trouve à la place Beauvau, on assure aujourd'hui que M. Vel-Durand rencontre, en diverses affaires de son administration, de nombreuses difficultés, qui lui seraient notamment suscitées, paraît-il, par son prédécesseur à la préfecture du Nord. »

Nous sommes, en effet, persuadés que M. Saisset-Schneider cherche et cherchera toutes les difficultés possibles à son successeur. Nous en savons déjà quelque chose.

Mais nous sommes non moins persuadés que les intrigues de l'ancien préfet, *qui est apprécié à sa juste valeur* dans les ministères, n'arriveront pas à entraver la bonne marche des affaires départementales.

Dans l'avenir comme dans le passé, le mauvais génie du Nord restera impuissant.

M. Vel-Durand a entrepris dans le département une œuvre de réparation et de pacification républicaine, pour l'accomplissement de laquelle il aura le concours *de tous les bons citoyens*.

Laborieux, rompu aux affaires, toujours à son poste, il est républicain convaincu, il n'a pas servi le *Seize-Mai* et n'a pas un pied dans tous les partis.

Il parcourra sa carrière, ici comme dans le Pas-de-Calais, en habile administrateur; il sera peu ému sans doute des entrefilets des journaux de M. Saisset-Schneider.

Les manœuvres des 1er et 2e corps d'armée. — Il est probable que les attachés militaires étrangers seront admis à assister aux manœuvres des 1er et 2e corps dirigées par le général *Billot*.

L'état major général de l'armée a soumis des propositions dans ce sens au ministre de la guerre.

Société des voyageurs et employés de *Lille et du département du Nord*. — Avis est donné aux sociétaires que l'assemblée générale trimestrielle aura lieu dimanche 6 juillet à *4 heures 1/2* de l'après-midi.

Chronique locale

ROUBAIX

Un Roubaisien au Mexique. — Nous apprenons qu'à la suite d'un concours entre divers constructeurs, ingénieurs et architectes anglais, alsaciens et français, la *Compagnie industrielle d'Orizaba* (Mexique), a confié à l'un de nos compatriotes, M. V. Dubreuil, ingénieur à Roubaix, la création à Orizaba d'un établissement industriel considérable, comprenant filature de coton, tissage, teinturerie, impression, magasins, cités ouvrières, etc., etc.

On se fera une idée de l'importance de cette usine (fondée du reste par des Français de Barcelonnette, habitant le Mexique depuis longtemps et y ayant déjà d'autres établissements industriels), en apprenant qu'elle exigera près de quatre millions de kilogrammes de métal pour tous ses bâtiments.

A la suite de diverses adjudications, *préparées et dirigées* à Paris, par M. Dubreuil, MM. Moisant, Laurent, Savey et Cie de Paris, constructeurs du dôme central à l'Exposition *de 1889, ont obtenu les combles, les planchers* métalliques et les couvertures; MM. Merveille Kling et Gossart frères, de Lille, les tabliers métalliques des *rez-de-chaussées* et lanterneaux ; MM. Delattre-Paulus et Courrier, de Roubaix, et Dujardin, de Lille, les transmissions, du poids de 280,000 k. environ ; M. Heurion de Nancy, l'éclairage électrique; M. Honoré, de Roubaix (verreries d'Aniches) la vitrerie.

Les machines sont fournies par MM. Platt Crother et Cie d'Oldham (Angleterre) pour la filature et le tissage ; par MM. Mather et Platt pour les apprêts et pour les générateurs.

MM. Gunther et Cie, de Manchester exécutent les cinq turbines d'une force totale de seize cents chevaux.

Réunion de commission. — La sous-commission se réunira jeudi soir, 3 juillet, à 5 h. 1/2, pour examiner la question suivante : plan d'alignement de la ville de Roubaix (1re section).

Ecole nationale de musique. — Voici les résultats des concours partiels qui ont lieu à l'Ecole nationale de musique.

Nous donnerons au fur et à mesure les résultats des concours :

Classes de solfège. — (Elèves femmes). — Premières classes. Professeurs. Mmes Prus-Seynave et Duhin-Letellier.

Première division : 1er prix, médaille d'argent, Coralie Inglebert, Marie Veschaeve ; 2e prix (avec distinction), Marie Parent ; 2e prix, Jeanne Wante, élèves de Mme Prus-Seynave.

1er accessit, Euphrasie Vincent, élève de Mme Duhin-Letellier ; Hélène Dejagher, élève de Mme Prus-Seynave ; 2e accessit, Jeanne Marmuse, élève de Mme Prus-Seynave.

Deuxième division : 1er distinction, Cécile Bourgois, Germaine Vancommelbeck, élèves de Mme Duhin-Letellier — 2e distinction, Berthe Paulus, Flore Legrand, élèves de Mme Prus-Seynave ; Marie Touzé, élève de Mme Duhin-Letellier. — 3e distinction, Marguerite Hordoir, Angèle Jacquart, Rosa Warin, élèves de Mme Duhin-Letellier.

Deuxièmes classes : Professeurs : Mlles Blanche Brouchette et Philomène Naye. — 1re mention, Suzanne Codron, Zoé Bossut, élèves de Mlle Bl. Brouchette. — 2e mention, Claudia Darsonville, élève de Mlle Brouchette, Marguerite Duponchel, élève de Mlle Philomène Naye. — 3e mention, Berthe Caudrelier, Blanche Desouter, élèves de Mlle Bl. Brouchette ; Hermance Honorez, élève de Mlle Philomène Naye.

Classe de solfège. — (Elèves hommes), première classe. — Professeurs : MM. Charles Montigny et Paul Fournier. — Première division. — 1er prix, médaille d'argent, Eug. Fauqueux et Achille Vromant, élèves de M. Ch. Montigny ; 2e. Ch. Leuntgens, élève de M. P. Fournier, et Henri Dubois, élève de M. Charles Montigny ; 1er accessit, Arthur Vanderwelden, élève de M. P. Fournier.

Deuxième division. — 1re distinction, G. Dehaes, élève de M. P. Fournier ; 2e, E. Drieux et E. Capelle, élèves de M. Ch. Montigny ; 3e, G. Sinet, élève de M. Ch. Montigny, et G. De Bruyne, élève de M. P. Fournier.

Deuxièmes classes. — Professeurs : MM. Turbelin-Barenne et A. Bondues. — 1re mention avec distinction, G. Willem, élève de M. A. Bondues ; 1re mention, L. Cuypers, élève de M. A. Bondues, et G. Carette, élève de M. Turbelin-Barenne ; 2e, A. Jacobs, élève de M. A. Bondues, et A. Georges, élève de M. Turbelin-Barenne ; 3e, A. Bossut, élève de M. Turbelin-Barenne, et Ch. Albert, élève de M. A. Bondues.

Un chemin de fer vicinal de Tournai à Roubaix. — Samedi *dernier*, un *meeting*, pour insister auprès du gouvernement belge, à l'effet d'obtenir l'autorisation de construire un chemin de fer vicinal de Tournai à Roubaix, s'est réuni à 3 heures dans la salle des concerts à Tournai. Un public nombreux y assistait et se composait de commerçants et industriels de Tournai, ainsi que des délégués des communes intéressées.

Dans la salle se trouvaient MM. Bonnat et Macau, sénateurs, Dereine et Broquet représentants ; Duchatelet et Dubois, conseillers provinciaux, Delwart et Lefebvre, échevins, et la plupart des conseillers communaux de Tournai.

Au bureau ont pris place : M. Carbonnelle, de Tournai, Président ; M. A. de Lossy, bourgmestre de Froyenne ; M. L. Mariage, bourgmestre de Templeuve ; et M. Delepaut, bourgmestre de Blandain ; M. Ason secrétaire.

M. le Président expose que toutes les *démarches qui ont été faites jusqu'à* ce jour auprès du gouvernement, ont essuyé un refus net et catégorique appuyé sur ce que ce chemin vicinal ferait perdre 150,000 fr. par an aux chemins de fer de l'Etat, par suite de la concurrence.

Plusieurs orateurs ont combattu cette objection et ont, au contraire, démontré que le vicinal Tournai-Roubaix faciliterait et développerait singulièrement les relations entre Tournai et les populeuses communes du canton de Templeuve et la France. Cette ligne rendrait en outre de grands services aux ouvriers.

Le meeting s'est terminé sur une proposition de M. le Président, proposition adoptée à l'unanimité, d'envoyer une députation au ministre des travaux publics chargée de lui porter les vœux, les résolutions de l'assemblée et les divers arguments développés pour prouver l'utilité du vicinal Tournai-Roubaix. Feront partie de cette députation, MM. les bourgmestres de Tournai, de Froyennes, de Templeuve, de Blandain et de Kain ; MM. Delwart, Lefebvre, Deruyter et Planquart.

Les sénateurs et représentants seront priés de s'y joindre.

La séance a été levée à 4 h. 1/2.

Une vieille affaire. — Nos lecteurs ont encore présent à la mémoire le vol de laines commis dans la nuit du 17 au 18 novembre 1888 chez M. Oudar, négociant en laines, rue de l'Industrie.

Quarante bobines de laine peignée ont été dérobées et retrouvées quelques jours plus tard dans les magasins des frères Maghin, marchands de déchets, rue de l'Alma.

Charles et Louis Maghin furent accusés de ce vol et condamnés par la cour d'assises à 4 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

Il y a quelque temps la *Lanterne* publiait un entrefilet qui voulait faire ressortir que les *frères Maghin étaient innocents de ce vol et* qu'un injustice avait été commise à leur égard en les frappant de cette condamnation.

M. Maulion, procureur général, a de nouveau ouvert une enquête afin de rétablir les faits.

Il est descendu hier matin à neuf heures à Roubaix et a interrogé plusieurs témoins, notamment la femme Carrette, qui a vu les frères Maghin sortir de leur magasin avec une *voiture à bras, vers cinq* heures du matin.

Les frères Maghin nient ce fait sur lequel est basée l'accusation.

M. Maulion est retourné à Lille vers midi.

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain les résultats des différents concours colombophiles.

L'Affaire Janssens. — L'affaire de Janssens, ce jeune Roubaisien, à peine âgé de 16 ans, dont la disparition mystérieuse fait tant de bruit dans notre région, viendra samedi prochain devant le tribunal correctionnel de Lille.

M. Janssens père est cité comme civilement responsable de l'abus de confiance commis par son fils, qui sera condamné par défaut.

Janssens est toujours au Wuivipery (Canada).

Une belle-mère qui bat son gendre. — Le fait est assez rare, pourtant, il s'est produit lundi soir vers neuf heures dans la Grande-Rue.

Le sieur Henri Delescluze, mouleur, âgé de 25 ans, demeurant au Sartel, sortait de chez sa belle-mère, la femme Fontaine, cabaretière, lorsqu'il reçut de celle-ci, sur la tête, une chope qui lui fit une blessure de cinq centimètres de profondeur.

Delescluze a reçu les soins de M. Montaine, qui a ordonné son transfert à l'Hôtel-Dieu.

Quant à la femme Fontaine elle a été conduite au dépôt du quatrième arrondissement.

Deux vols. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs, restés inconnus, ont pénétré dans le tissage de M. Richard Desrousseaux, *chemin de la Mackellerie*, en brisant la serrure d'une petite porte, donnant accès aux magasins. Là, ils ont enlevé cinq balles de laines mérinos d'une valeur de cinq mille francs environ.

Le lendemain matin, on a retrouvé, à quelques mètres de l'établissement, une grosse corde que l'on suppose avoir aidé à descendre les balles.

Le second vol a été commis hier matin, à huit heures, au préjudice de Mme Lévy. La nommée Sophie Quivry, journalière, demeurant rue Darbo, cour Tiberghien, lui a dérobé une paire de bottines.

Elle a été arrêtée et conduite au commissariat du deuxième arrondissement.

Un accident de voitures. — Hier matin, vers sept heures et demie, un camion stationnait rue Jeanne d'Arc, *lorsqu'une* voiture conduite par M. Desbucquoy, cultivateur à Roncq, vint à passer et accrocha ledit camion.

Dépouillé de ses harnais, qui ont été brisés, le cheval de M. Desbucquoy s'emportant dans la direction de la rue de la Sagesse, puis rue du Château, où il a été arrêté par M. Gustave Flernas, garçon de magasin.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

Un incident comique s'est passé lundi soir vers huit heures, rue Neuve.

Un gros monsieur, correctement vêtu, regardait travailler les ouvriers terrassiers, étant appuyé sur une barricade, lorsque celle-ci céda, précipitant dans la boue le gros monsieur.

Quand celui-ci se releva, il constata confusément que le derrière de son... inséparable, *était complètement déchiré.*

Un mari qui bat sa femme. — Ce fait se produit malheureusement trop souvent, principalement chez les époux Descamps, rue de Mouveaux, où ces scènes ont lieu presque *tous les jours*.

Lundi après-midi, Louis Descamps battait sa femme comme plâtre.

Celle-ci s'en plaignit à la police qui rédigea un rapport à la charge de Descamps.

Visible peu agréable. — Lundi soir, vers dix heures, l'estaminet Desmettre, rue de Tourcoing, recevait la visite de deux individus qui demandèrent une chope.

Voyant que ces visiteurs avaient déjà trop bu pour être de sang-frais M. Desmettre leur refusa toute consommation.

Les deux ivrognes prétendirent ne plus sortir, et le cabaretier alla chercher la police.

Deux agents arrivèrent; l'un des visiteurs avait cru prudent de se donner de l'air, mais l'autre injuria les agents d'une façon si grossière, qu'ils durent le conduire au dépôt du quatrième arrondissement où il a déclaré être Félix Depraeter, terrassier, demeurant rue Rossini.

Deux rixes. — Lundi soir, vers six heures, une rixe entre les les nommés Louis Tambrins âgé de 24 ans et Julien Eeckout, âgé de 28 ans, avait lieu rue des Longues-Haies, cour Vroman.

Un rapport a été fait à leur charge.

La seconde rixe a eu pour théâtre la rue d'Alger.

Deux plafonneurs, les nommés Emile Chantry, âgé de 21 ans, demeurant rue Newcomen et Louis Delannoy, âgé de 23 ans, demeurant rue Lamartine, à Croix, pour un motif futile, en sont venus aux coups après les gros mots.

Chantry, le plus furieux, a donné un coup de tête dans l'estomac de son adversaire.

Un rapport a été rédigé à sa charge.

Un accident contour Saint-Martin. — Lundi après-midi, vers trois heures, le nommé Victor Carlier passait contour Saint-Martin, avec *une charrette à bras*, lorsqu'au *même* moment, arrivait à fond de train, de la rue du Pays, une voiture de place conduite par Charles Marissal, âgé de 30 *ans, demeurant* rue des Sept-Ponts.

Carlier n'eut pas le temps de se garer et l'équipage le renversa sur le pavé.

On le transporta à la pharmacie la plus voisine, où il a reçu les soins que nécessitait son état.

Carlier a reçu aux jambes plusieurs contusions heureusement sans gravité.

Un acte de sauvagerie. — Les personnes qui passaient lundi soir, vers six heures et demie, rue du Fort, étaient attirées par des cris : au secours ! au secours, sortant de la maison portant le n° 36.

Plusieurs passants pénétrèrent dans l'appartement, et montèrent au première étage d'où partaient les cris.

Ils virent étendue sur le plancher, Marie *Dujardin, journalière*, âgée de 46 ans.

Immédiatement on la coucha sur le sommier, et on alla chercher M. le médecin Montaigne.

Celui-ci visita la femme et constata qu'elle portait des brûlures assez graves au-dessus du sein droit et à l'épaule.

On interrogea la blessée sur la provenance de ses brûlures ; elle déclara que, après avoir eu une discussion avec Gustave Vanholebeck, peigneur, âgé de 48 ans, celui-ci avait jeté sur elle un pot de tisane bouillante.

On prévint l'agent Pluquet, qui alla chercher Vanholebeck, chez M. Amédée Prouvost, où il travaillait.

Ce dernier, avant d'être arrêté, montra un coup de poing américain à l'agent, et s'exprima en ces termes : « Vois-tu ce casse-tête, c'était pour me venger ! »

Il a été conduit au dépôt du quatrième arrondissement.